



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques**

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 2010/6 du Conseil économique et social, on trouvera dans le présent rapport un compte rendu de la situation des femmes palestiniennes au cours de la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2010, ainsi qu'un tour d'horizon de l'aide qui leur est apportée par les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants : éducation et formation, santé, émancipation économique et moyens de subsistance, violence à l'égard des femmes, pouvoir et prise de décisions et arrangements institutionnels. Le présent document présente en conclusion plusieurs recommandations adressées à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* E/CN.6/2011/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2010/6 relative à la situation des Palestiniennes et à l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social s'est déclaré vivement préoccupé par la situation grave des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Il a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, afin d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux qui sont exposés dans son précédent rapport sur leur situation et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2010/4), et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-cinquième session, un rapport qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Le présent rapport, qui rend compte de la situation des Palestiniennes durant la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2010, se fonde sur des informations communiquées par les organismes des Nations Unies ou les experts qui suivent la situation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

3. Sauf indications contraires, le présent rapport a été établi à partir des informations communiquées par les entités des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes, notamment la CESAO, l'équipe de pays des Nations Unies pour le territoire palestinien occupé et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. À cette fin, l'équipe de pays des Nations unies a coordonné les apports des entités ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Programme d'assistance au peuple palestinien, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM, qui fait désormais partie d'ONU-Femmes), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

II. Situation des Palestiniennes

4. La période visée par le rapport a été marquée par des tentatives de reprise des négociations entre les parties sur toutes les questions relatives au statut permanent, par l'instabilité de la situation sur le terrain dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et par la persistance des divisions entre les dirigeants politiques de la Cisjordanie et ceux de la bande de Gaza (voir A/65/35, par. 4). La recherche systématique, par les États-Unis d'Amérique et d'autres membres du Quatuor, du dialogue avec les dirigeants israéliens et palestiniens ainsi qu'avec d'autres acteurs de la région a conduit à la reprise des pourparlers directs entre Israël et les Palestiniens le 2 septembre 2010 après plusieurs cycles de pourparlers indirects sous les auspices des États-Unis. La Ligue des États arabes a,

quant à elle, engagé un dialogue actif avec les parties et le Quatuor dans le cadre de l'Initiative de paix arabe (ibid., par. 5).

5. En 2009, le territoire palestinien occupé subissait encore le contrecoup des années d'occupation et de conflit et des multiples crises politiques et économiques, en particulier à Gaza où l'opération militaire « Plomb durci » a considérablement affaibli les services sociaux et détruit les infrastructures et des habitations¹. Bien que selon certaines estimations initiales, la croissance économique se soit accélérée en 2009 et que la croissance réelle en Cisjordanie et à Gaza ait été d'environ 6,7 %, les conditions qui règnent dans la bande de Gaza demeurent difficiles². Des changements apportés aux politiques israéliennes concernant l'entrée de marchandises – de l'établissement d'une liste « positive » d'articles autorisés à pénétrer dans la bande de Gaza à l'établissement d'une liste « négative » de produits dont l'entrée est interdite ou soumise à restriction – ont certes apporté un certain répit à la population, mais ils ne suffisent pas à répondre à tous les besoins socioéconomiques³.

6. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes s'est poursuivie en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est (voir A/65/35, par. 5). En août 2010, 230 cas de démolitions d'habitations et d'expulsion d'habitants avaient été recensés à Jérusalem-Est et dans la zone C³. En juillet 2010, les travaux d'édification de la barrière avaient été achevés à 61 %. La barrière continue de s'écarter sensiblement du tracé de la Ligne verte, pour pénétrer loin à l'intérieur du territoire palestinien occupé en Cisjordanie et ce, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004. Une fois les travaux achevés, environ 85 % de la barrière sera à l'intérieur de la Cisjordanie (voir A/65/35, par. 34). Israël continue d'imposer des restrictions à la liberté de circulation en Cisjordanie, bien que le nombre de points de contrôle ait été réduit durant la période à l'examen (ibid., par. 7), facilitant ainsi les déplacements entre les différentes agglomérations urbaines palestiniennes, hormis Jérusalem-Est³. À la fin d'août 2010, l'on recensait quelque 500 obstacles à la circulation dans toute la Cisjordanie⁴ (alors que l'on en comptait 618 un an auparavant; voir A/65/380, par. 19), où les restrictions imposées continuaient d'empêcher les Palestiniens d'emprunter les principaux axes routiers et d'avoir accès à Jérusalem-Est ainsi qu'à d'autres zones isolées par la barrière. En outre, aucune amélioration n'est intervenue concernant l'accès des Palestiniens aux zones de culture et de pâturage ainsi qu'aux ressources en eau situées dans la zone C³. La situation humanitaire empire en raison de la mauvaise qualité de l'eau. À Jérusalem-Est et en Cisjordanie, des sources d'eau ont été interdites d'accès car elles se trouvaient dans des endroits où Israël comptait établir des colonies de peuplement ou des zones militaires¹. À Gaza, 80 % des ressources en eau sont, du fait de leur taux de salinité élevé, impropres à la consommation humaine¹.

7. La fracture entre les principales factions palestiniennes a continué d'avoir des répercussions sur la vie des citoyens ordinaires, en particulier à Gaza, et a empêché les Palestiniens de s'unir pour appuyer l'Autorité palestinienne (voir A/65/35,

¹ UNICEF, *Rapport sur l'action humanitaire, 2010*.

² Banque mondiale, exposé sur la Cisjordanie et Gaza (mars 2010).

³ Contribution au présent rapport de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

⁴ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Monitor* (août 2010).

par. 8). La bande de Gaza demeure sous le contrôle de facto du Hamas (voir A/65/380, par. 26).

8. Bien que toute la population pâtisse de la situation politique régnant dans le territoire palestinien occupé, qui est due à l'occupation israélienne et à la fracture entre les principales factions palestiniennes, les femmes et les filles sont particulièrement touchées.

9. À la fin de 2009, la proportion de femmes du territoire palestinien occupé dans la population active dans le secteur formel était parmi les plus faibles au monde, à savoir 15,2 % en Cisjordanie, contre 15,8 % durant les deux premiers trimestres de 2009⁵, et 9,1 % dans la bande de Gaza⁶. D'après une étude réalisée par l'UNESCO et le Bureau central de statistique palestinien sur les facteurs liés au marché qui découragent les femmes d'entrer sur le marché du travail, près de 60 % de ces femmes travaillent dans les secteurs suivants : éducation, textile, administration (emplois de bureau), agriculture et élevage. D'après la CESAO, l'Autorité nationale palestinienne et l'UNRWA demeurent leurs deux principaux employeurs.

10. Bien que légalement parlant, rien n'empêche les femmes de rejoindre des entreprises ou de passer des contrats à caractère économique, le fait pour certaines d'entre elles de se livrer à une activité économique autonome suppose une mobilité accrue. La plupart doivent agir avec circonspection en tenant compte des normes sociales pour éviter les conflits familiaux, car il leur faut souvent obtenir l'autorisation de leur frère et de leur mari pour pouvoir travailler⁷. Rares sont celles qui occupent des postes de responsabilité et elles continuent de percevoir des salaires inférieurs à ceux des hommes. La priorité est donnée aux hommes dans les procédures de recrutement et les jeunes femmes attendent quatre fois plus longtemps que les jeunes gens avant de trouver un emploi⁷.

11. Une enquête du Bureau central de statistique palestinien laisse entendre que la majorité des femmes exclues du marché du travail sont pour la plupart jeunes (15 à 34 ans), mariées et sans enfant. Quelque 45 % d'entre elles ont renoncé à chercher un emploi (31 % en Cisjordanie et 63 % dans la bande de Gaza), après une recherche infructueuse⁸. Les hommes n'étant pas en mesure d'assurer la sécurité du revenu – du fait d'un taux de chômage élevé (38,6 % en mai 2010)³ – les femmes ont la lourde charge d'avoir à gagner leur vie pour satisfaire les besoins fondamentaux de leur famille.

12. Bon nombre de femmes, surtout les femmes d'âge mûr ou celles qui ont un faible niveau d'instruction, se tournent vers différentes activités informelles à Gaza comme le petit commerce, l'épicerie ou encore la couture, l'agriculture et l'élevage. De nombreuses activités informelles bénéficient des programmes de microcrédit mis en place par les organismes d'aide, avec des résultats mitigés. Dans certains cas, les femmes empruntent de l'argent pour appuyer les activités économiques de leurs

⁵ Bureau central de statistique palestinien, « Labour Force Survey (October-December 2009): Round (Q4/2009) », étude citée dans la contribution au présent rapport de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

⁶ Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien, « MDG attainment in the Palestinian context ».

⁷ Banque mondiale, exposé sur les postes de contrôle et les barrières (2010).

⁸ D'après une étude menée par le Bureau central de statistique palestinien citée dans la contribution de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé au présent rapport.

maris. Dans d'autres, elles pâtissent de conditions de prêt très strictes. L'absence de matières premières ou de mobilité des biens, associée à une baisse générale du pouvoir d'achat, entrave ces projets et leurs chances de succès⁷.

13. Les restrictions imposées à la circulation et l'absence de moyens de transport constituent des obstacles majeurs à l'emploi des femmes. D'après des études de cas menées en Cisjordanie et à Gaza, les transports en commun parviennent à satisfaire plus de 70 % des besoins des femmes⁹. Mais les restrictions de la liberté de circulation, les stéréotypes sexistes, les horaires inadaptés et le harcèlement public (verbal ou physique), font que les femmes ont un accès limité aux moyens de transport. En outre, faute de tarifs intégrés, le coût du transport est plus élevé pour les femmes (environ 15 à 20 % de plus que pour les hommes) et pour les pauvres qui vivent dans les banlieues car ils sont obligés d'emprunter plusieurs moyens de transport pour parvenir à leur destination⁹.

14. Les taux de chômage élevés parmi les femmes leur imposent non seulement des conditions économiques difficiles mais tendent également à accroître l'insécurité alimentaire. D'autres facteurs y contribuent, comme la taille de la famille, une plus grande proportion de femmes et d'enfants et de faibles niveaux d'instruction. En conséquence, l'insécurité alimentaire touche 61 % des ménages dans la bande de Gaza et 25 % en Cisjordanie, avec des taux plus élevés parmi les ménages dirigés par des femmes, dans la bande de Gaza (68 et 60 %) comme en Cisjordanie (27 et 22 %). L'âge a une forte incidence sur l'insécurité alimentaire parmi les ménages dirigés par des femmes, les plus âgées étant moins à même de trouver un emploi que les plus jeunes. L'âge moyen des femmes qui dirigent des ménages souffrant d'insécurité alimentaire est ainsi de 62 ans en Cisjordanie et de 56 ans dans la bande de Gaza¹⁰.

15. L'accès à l'éducation, à la formation et à des activités récréatives est essentiel à l'autonomisation économique et au bien-être des femmes. D'après les données disponibles, globalement la qualité de l'éducation offerte aux femmes est variable mais les femmes ont un plus grand accès au système d'enseignement et y participent davantage¹¹. Le territoire palestinien occupé est classé dans la catégorie intermédiaire (76 sur 128) dans l'indice du développement de l'Éducation pour tous¹² et le taux d'inscription et les résultats des filles se sont améliorés. Au cours de l'année scolaire 2009/10, les filles constituaient 47,9 % de l'effectif scolaire dans les établissements gérés par l'UNRWA dans la bande de Gaza et 57,5 % en Cisjordanie¹³. Environ 62 % de tous les enseignants dans le primaire sont des femmes³. La persistance du conflit, l'insécurité et les restrictions imposées aux

⁹ Banque mondiale, « Gender and transport in Middle East and North Africa: case studies from West Bank, Gaza and Yemen », MENA Knowledge and Learning Quick Notes Series, n° 21, mars 2010.

¹⁰ Étude sur la sécurité alimentaire et la situation socioéconomique menée par la FAO et le PAM en Cisjordanie et à Gaza, citée dans la contribution de l'équipe de pays dans le territoire palestinien occupé au présent rapport.

¹¹ CESAO, « La situation économique et sociale des femmes palestiniennes : 2006-2009 », (E/ESCWA/ECW/2009/Technical Paper.1) (mai 2009).

¹² L'indice composite de diversification économique permet de mesurer le progrès et couvre l'accès, l'équité et la qualité; voir le *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 : atteindre les marginalisés* (Oxford, Oxford University Press, 2010) de l'UNESCO.

¹³ UNRWA, « UNRWA in figures », au 1^{er} janvier 2010.

déplacements continuent cependant d'entraver sérieusement l'accès des femmes et des filles à l'enseignement, à la formation et aux activités récréatives.

16. Les stéréotypes sexistes continuent de restreindre l'accès des femmes à l'éducation et à la formation, d'influencer le choix de l'enseignement et de la formation et de confiner les hommes et les femmes à des champs d'étude distincts. Les cursus, notamment dans le secondaire, contribuent à dépeindre les rôles de manière sexiste³. Les parents encouragent leurs filles à suivre des études conformes à l'image que l'on se fait d'elles en tant que futures mères et dispensatrices de soins³. Les taux d'abandon scolaire sont plus élevés chez les garçons dans le primaire (1,3 % comparé à 0,5 % pour les filles) et plus élevés chez les filles dans le secondaire (3,8 %, contre 3 % pour les garçons)¹¹. Le lien entre taux d'abandon scolaire des filles dans le secondaire et mariage précoce continue de susciter des préoccupations³.

17. L'analphabétisme continue d'entraver sérieusement l'autonomisation économique et politique des femmes. Alors que seul 1 % des jeunes (15 à 24 ans) ne sait ni lire ni écrire, le taux d'analphabétisme chez les adultes est bien plus élevé, 75,6 % des adultes analphabètes étant des femmes¹⁴. Les taux d'analphabétisme parmi les ménages souffrant d'insécurité alimentaire sont particulièrement élevés, atteignant 64 % en Cisjordanie et 34 % dans la bande de Gaza¹⁰.

18. La situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé est étroitement liée aux conséquences socioéconomiques de l'occupation. Des formes aiguës et chroniques de malnutrition continuent de constituer de graves problèmes, notamment dans la bande de Gaza. Le stress post-traumatique et d'autres troubles psychologiques et du comportement sont une nouvelle priorité sur le plan de la santé¹⁵.

19. La santé maternelle et post-infantile suscite une vive préoccupation du fait des restrictions imposées aux mouvements et du manque d'infrastructures. Beaucoup de femmes enceintes ne sont pas arrivées à temps dans les dispensaires de l'UNRWA en raison des restrictions imposées à la circulation¹⁵. D'après UNIFEM, les femmes vivant en milieu rural ont plus de mal à atteindre les dispensaires, en raison du nombre élevé de postes de contrôle entre les villages et de l'absence d'hôpitaux en milieu rural (voir A/HRC/13/68/Rev.1, par. 10).

20. En raison d'une pénurie de lits dans les maternités, du mauvais état des salles d'accouchement, du manque d'espace et de l'inadéquation des installations de base, l'hôpital a autorisé la sortie de la plupart des femmes ayant accouché sans complications une ou deux heures après l'accouchement³. Bien que l'ONU ne dispose pas de mécanisme particulier pour surveiller la situation des Palestiniennes accouchant à des postes de contrôle israéliens, aucune naissance à ces endroits n'a été signalée depuis janvier 2009 par l'Autorité palestinienne ou Israël (voir A/HRC/13/68/Rev.1, par. 7 à 9).

21. La situation politique et économique a une incidence sur la santé et la nutrition des femmes et des filles, plus particulièrement dans la bande de Gaza. L'insécurité

¹⁴ UNESCO, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010*. Comparing Education Statistics Across the World (Montréal, Canada, Institut de statistique de l'UNESCO, 2010) disponible à l'adresse suivante : http://www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2010/GED_2010_EN.pdf.

¹⁵ OMS, Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé (Soixante-troisième assemblée de la Santé (A63/INF.DOC./6), 2010).

alimentaire a entraîné des carences en oligo-éléments et des niveaux élevés d'anémie chez les nourrissons et les femmes enceintes¹⁶. Les groupes d'éleveurs de la zone C connaissent un retard de croissance allant jusqu'à 38 % chez les enfants de 6 à 17 mois. Parmi les filles qui ont fait l'objet de l'enquête, 7,8 % souffrent de malnutrition aiguë, contre 4,8 % chez les garçons; 16,7 % de filles contre 14,1 % de garçons souffrent d'une grave insuffisance pondérale¹⁷. La prévalence de l'anémie a augmenté chez les nourrissons âgés de 9 à 12 mois, passant de 49 % en 2008 à 57 % en 2009¹⁸.

22. Les femmes sont concernées par les problèmes de santé mentale – certaines parce qu'elles en sont atteintes, d'autres parce qu'elles ont la charge principale de personnes qui en souffrent. Dans les familles qui comptent des malades mentaux, elles assurent l'essentiel des soins. Par ailleurs, elles constituent la majorité du personnel des services psychiatriques, où elles travaillent souvent dans de piètres conditions¹⁸. Environ 30 % des enfants examinés dans les écoles de l'Office souffriraient de problèmes mentaux (voir A/HRC/12/48, par. 1282). Plusieurs rapports soulignent que la pauvreté et les limites imposées aux déplacements empêchent les femmes de prodiguer les soins nécessaires à leurs enfants et aux membres de leur famille, ce qui favorise l'anxiété, les attaques de panique, les troubles du sommeil et de l'alimentation, ainsi que la dépression (voir A/HRC/12/48, par. 1280)¹⁹.

23. Les Palestiniennes continuent de subir différents types de violence, notamment ceux qui ont trait à la poursuite de l'occupation israélienne et aux tensions entre factions, mais aussi la violence domestique, les crimes dits d'honneur et la traite des êtres humains. Durant la période à l'examen, sur les 68 Palestiniens tués par des militaires ou des colons israéliens, il y avait une femme, et 90 des 215 personnes blessées étaient aussi de sexe féminin²⁰. La peur qu'inspirent la violence israélienne et le conflit entre les factions palestiniennes est une source quotidienne de stress et d'insécurité pour l'ensemble de la population²¹.

24. Les informations disponibles sur la violence contre les femmes restent rares. Les femmes et les filles sont réticentes à faire appel aux organisations de femmes et aux organisations de défense des droits de l'homme, à la police, aux tribunaux, pour un certain nombre de raisons parmi lesquelles la méconnaissance des mécanismes d'assistance disponibles et la forte stigmatisation associée à la dénonciation des sévices. Selon des organisations non gouvernementales, les rapports d'expertise portant sur les données cliniques ont confirmé 499 cas de viol; 13 femmes ont été tuées dans le cadre de meurtres dits d'honneur en 2009 (neuf en Cisjordanie et

¹⁶ UNICEF, « Rapport action humanitaire de l'UNICEF 2010 : examen à mi-parcours : territoire palestinien occupé ».

¹⁷ Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient/Fonds des Nations Unies pour l'enfance/Programme alimentaire mondial, « Food security and nutrition survey of herding communities in area C », (Enquête sur la sécurité alimentaire et la nutrition chez les communautés d'éleveurs de la zone C), Jérusalem, avril 2010.

¹⁸ Ministère de la santé, système de surveillance de la nutrition (2009).

¹⁹ Voir également UNIFEM, *Voicing the Needs of Women and Men in Gaza: Beyond the Aftermath of the 23-Day Israeli Military Operation* (2009).

²⁰ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, base de données sur la protection des civils, 1^{er} octobre 2009-24 août 2010, chiffres cités dans la contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

²¹ PNUD, « MDG attainment in the Palestinian context » (voir la note 6).

quatre à Gaza); et 126 sont parties de chez elles pour fuir le harcèlement sexuel, les viols ou les agressions physiques dont elles étaient victimes de la part d'un membre de leur famille²².

25. Le cadre juridique en vigueur dans le territoire palestinien occupé constitue un obstacle de taille à l'égalité homme-femme²¹. Tandis que la Loi fondamentale palestinienne, principale source de droit, établit que les Palestiniens sont égaux devant la loi et la justice sans distinction de sexe²³, la discrimination fondée sur le sexe continue d'imprégner la législation dans tout un éventail de domaines, parmi lesquels le code pénal et les lois sur le mariage, le divorce, la garde des enfants ou encore la succession. En Cisjordanie, par exemple, la loi prévoit une peine réduite pour les infractions commises en « état de grande colère »²⁴. Les lois en vigueur en Cisjordanie²⁵ et dans la bande de Gaza²⁶ déchargent de toute responsabilité pénale les violeurs qui épousent leur victime. Aucune des lois existantes ne réprime le viol conjugal²¹. En outre, les faiblesses des systèmes judiciaires ont entraîné une hausse du recours au droit coutumier, parfois au détriment des droits des femmes²¹.

26. Un projet de stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes a été élaboré, mais les dernières touches n'y ont pas encore été mises. Il vise à promouvoir un cadre juridique et des mécanismes institutionnels afin de protéger les femmes de la violence, ainsi qu'une protection sociale et des services de santé améliorés pour les femmes qui en sont victimes. Dans le domaine de l'application de la loi, le Cabinet palestinien a demandé en février 2010 que le Président suspende l'application des dispositions relatives à l'« honneur familial »³.

27. Les droits des femmes et l'égalité des sexes bénéficient d'un appui de plus en plus marqué au sein de la population palestinienne. Une enquête du PNUD a fait ressortir que les Palestiniens étaient très favorables à une révision du code juridique visant à ce que les femmes accèdent rapidement à un statut d'égalité : entre 70 et 80 % des personnes interrogées ont ainsi déclaré que les femmes devraient être les égales des hommes devant les tribunaux, devant la loi, au sein du foyer et au travail²⁷. Selon une étude réalisée conjointement par l'UNESCO et le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, les responsables politiques palestiniens reconnaissent progressivement leur responsabilité en matière d'égalité homme-femme et commencent à prendre des mesures en faveur de la promotion de la femme²⁸. De plus, en février 2010, une initiative régionale à

²² Chiffres présentés par la coalition Al-Muntada d'organisations non gouvernementales palestiniennes lors de l'atelier sur la violence contre les femmes organisé en janvier 2010, cités dans la contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

²³ Art. 9 de la Loi fondamentale révisée (promulguée le 18 mars 2003), publié dans l'édition spéciale n° 2 du *Journal officiel de la Palestine* (19 mars 2003).

²⁴ Code pénal jordanien n° 16 (1960), art. 98, mentionné dans le document du PNUD, « MDG attainment in the Palestinian context ».

²⁵ Code pénal jordanien n° 16 (1960), art. 308, mentionné dans le document du PNUD, « MDG attainment in the Palestinian context ».

²⁶ Loi pénale égyptienne n° 58 (1936), art. 291.

²⁷ PNUD, « Palestinian perception toward the human security situation in the Occupied Palestinian Territory ».

²⁸ UNESCO/Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, *Descriptive report on the main survey regarding knowledge, perceptions and practices in the Palestinian Legislative Council members towards gender* (juin 2010), cité dans la contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

laquelle ont participé le territoire palestinien occupé, la Jordanie, le Liban et l'Égypte, ainsi que des organisations non gouvernementales, a consisté à envisager des amendements au droit des personnes (âge légal du mariage, garde des enfants, statut juridique des femmes, budget commun et divorce)³.

28. Les Palestiniennes prennent part à la vie politique dans les sphères tant formelle qu'informelle. En 2009, il y avait 20 % de femmes parmi les ministres de l'Autorité palestinienne²⁹. La participation informelle des femmes au sein des partis politiques est appréciable, si ce n'est en termes d'effectifs du moins en termes du rôle qu'elles y jouent et de leur efficacité. Avec le schisme entre factions et le gel du Conseil législatif palestinien en 2006, les efforts déployés pour encourager la participation politique des femmes ont considérablement diminué, y compris s'agissant du rôle actif des femmes dans la négociation et la consolidation de la paix. Bien que les femmes occupent des postes à responsabilité au sein de l'Autorité palestinienne et de l'autorité de facto, elles sont souvent exclues des réunions stratégiques et des processus de décision, absentes de la démarche de réconciliation politique interne³⁰ et n'ont pas participé aux négociations sur le statut permanent³¹.

29. L'une des pierres angulaires de l'activité sociale, économique et politique des Palestiniens réside dans le travail bénévole varié qu'accomplissent les associations de femmes, qui non seulement se sont constituées pour promouvoir la paix et le changement politique mais ont aussi mis en œuvre des projets concrets visant à aider les communautés à satisfaire leurs besoins quotidiens. Ces associations ont entrepris des chantiers divers, notamment la création de crèches et de garderies, en vue de faciliter l'intégration des femmes dans la sphère publique et d'améliorer les habitudes des parents et la garde d'enfants; d'offrir des services de conseil juridique; de remettre en cause les préjugés patriarcaux quant aux capacités et aux droits des femmes, y compris par le biais de campagnes de sensibilisation du grand public; d'organiser des manifestations et de bâtir des partenariats stratégiques avec les Israéliennes qui aspirent également à la paix³². Selon les informations communiquées par le Bureau central de statistique palestinien, la proportion de femmes dans les postes à responsabilités palestiniens tels que les conseils d'administration, notamment des organisations non gouvernementales, s'élève à quelque 30 %.

30. Selon des renseignements fournis par le Bureau central de statistique palestinien en avril 2010, 34 femmes se trouvent dans les centres de détention et les prisons d'Israël, où elles seraient privées de soins médicaux (voir A/65/35, par. 35). En août 2010, il y avait 23 Palestiniennes dans les prisons palestiniennes de Cisjordanie, où la satisfaction des besoins matériels de base et le respect de l'état de

²⁹ Contribution de la CESAO au présent rapport.

³⁰ ONU, PNUD et UNIFEM, *Les femmes comptent pour la paix : les journées portes ouvertes 2010 pour les femmes, la paix et la sécurité* (septembre 2010).

³¹ CESAO, étude conjointe sur le thème « Status of Arab women: means to strengthen the role of women in conflict resolution and peace building » (« Condition des femmes arabes : moyens de renforcer le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix »), (décembre 2009).

³² Voir Manal A. Jamal, « Gender and human security: Palestine revisited », Working Paper Series n° 08-09, Dubai School of Government (2008). Cynthia Cockburn, *From Where We Stand: War, Women's Activism and Feminist Analysis*, (Londres, Zed Books, 2007), mentionné dans la publication du PNUD *Human Development Report 2009/10: Investing in Human Security for a Future State* (2010).

droit sont limités³³. Les effets de la détention sur la problématique homme-femme se font sentir à divers égards, compte tenu de la différence entre les deux sexes au niveau des rôles et des responsabilités face aux conséquences de l'emprisonnement de membres de la famille. Les femmes doivent tenir le foyer et élever les enfants pendant que les hommes de la famille sont en détention³⁴.

III. Aide apportée aux Palestiniennes

31. Le climat général d'occupation et de conflit, les restrictions à la liberté de mouvement et la violence continuent d'être des questions qui touchent tous les aspects de la vie des Palestiniennes. Malgré les progrès réalisés, d'une manière générale, les besoins humanitaires dans certaines parties du territoire palestinien occupé sont restés très importants. Les restrictions imposées à la liberté de mouvement des femmes entravent leur accès aux soins de santé et à l'éducation, les débouchés socioéconomiques et la possibilité pour elles de participer aux processus de prise de décisions, aux soins familiaux et aux tâches ménagères.

32. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'aide apportée aux Palestiniennes par les entités du système des Nations Unies. La partie III s'articule en six grands domaines : l'éducation et la formation, la santé, l'émancipation économique et les moyens de subsistance, la violence à l'égard des femmes, le pouvoir et la prise de décisions, et les arrangements institutionnels.

A. Éducation et formation

33. Les entités des Nations Unies ont continué d'élaborer et d'appliquer une série de mesures en vue d'améliorer l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et aux activités récréatives, parmi lesquelles l'attribution de bourses permettant de suivre un enseignement universitaire ou professionnel technique ou une formation visant à renforcer la participation des femmes à l'activité économique. En 2009/2010, le Département de l'éducation de l'UNRWA a permis à 533 étudiantes de recevoir une éducation et une formation technique ou professionnelle au centre de formation pour les femmes de Ramallah et à 357 autres d'en bénéficier dans la bande de Gaza. L'UNRWA s'est employé à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes en tant que valeurs universelles des droits de l'homme dans le cadre de ses programmes d'études sur les droits de l'homme (pour les niveaux 1 à 9). De son côté, UNIFEM a proposé des services éducatifs dans des centres socioculturels pour femmes situés dans des régions reculées de la Cisjordanie et dispensé à une centaine de jeunes filles et de femmes d'Auja et de Fassayel, dans la vallée du Jourdain, des cours d'alphabétisation, des séances de formation à l'informatique et des cours d'anglais.

34. L'UNICEF a dispensé à 4 000 étudiantes une formation aux compétences pratiques telles que la gestion des conflits et l'aptitude à animer des équipes, et

³³ Projet d'UNIFEM sur la protection des prisonnières et détenues palestiniennes dans les prisons palestiniennes, cité dans la contribution apportée au présent rapport par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

³⁴ Université de Birzeit « The impact of Israeli mobility restrictions and violence on gender relations in Palestinian society: 2000-2007 », cité dans la publication du PNUD *Human Development Report 2009/10: Investing in Human Security for a Future State* (2010).

proposé des activités récréatives à 300 écoles qui n'obtenaient pas de bons résultats, dont plus de 11 000 étudiantes des niveaux 2 à 6 ont profité. Les 100 centres de l'UNICEF adaptés aux besoins des adolescents ont offert à plus de 20 000 jeunes femmes des activités éducatives et récréatives. Au cours de la période examinée, 12 931 femmes au total ont accédé aux centres socioculturels de l'UNRWA mis à la disposition des femmes et des filles dans le cadre du projet relatif à la bande de Gaza où elles ont participé à des forums de discussion et suivi des cours d'art, de sport et de renforcement des compétences, notamment des cours d'informatique et d'alphabétisation. L'UNRWA a organisé son quatrième programme de jeux d'été, dans le cadre duquel il a offert à 250 000 enfants de la bande de Gaza des activités sportives et artistiques, sensibilisant la population à l'importance de l'exercice physique pour les filles et permettant à celles-ci d'accéder à des endroits où elles ne peuvent pas aller d'ordinaire (des piscines, par exemple)³. À deux reprises, les installations des jeux d'été ont été attaquées par des hommes armés et masqués, mais l'UNRWA a réussi à assurer la poursuite des jeux.

B. Santé

35. L'UNRWA reste le principal prestataire de soins de santé primaires pour les réfugiés de Palestine et il préconise une approche de la santé prenant en compte l'ensemble du cycle de vie et mettant l'accent sur les soins de santé primaires et la prévention. Un grand nombre d'organismes des Nations Unies ont appuyé l'amélioration de l'accès aux services de santé procréative.

36. Dans la bande de Gaza, l'OMS a étendu les activités menées dans deux hôpitaux en 2010 dans le cadre d'un projet pilote visant à améliorer la qualité de la santé maternelle et néonatale à six autres hôpitaux. Selon les estimations, 24 000 mères ont bénéficié de ces activités depuis le lancement de la phase pilote en avril 2009. Grâce au projet, elles peuvent désormais passer jusqu'à six heures à l'hôpital, contre une auparavant. Les mères et les nouveau-nés ont pu avoir des consultations médicales, l'initiation précoce à l'allaitement a été encouragée, et des messages d'éducation à la santé de base ont été diffusés, qui concernent tant la santé des mères que celle des nouveau-nés.

37. Pour ce qui est des services directs, l'UNICEF a fourni des suppléments en oligoéléments à plus de 50 000 femmes enceintes et 55 000 enfants. L'UNRWA a apporté une aide alimentaire à 7 838 femmes enceintes et mères allaitantes. Des soins de santé maternelle ont été fournis à des réfugiées dans 20 centres de soins de santé primaires, dans toute la bande de Gaza. Par ailleurs, des services de planification familiale ont été fournis à quelque 23 141 personnes.

38. L'UNICEF, l'OMS et le FNUAP se sont efforcés d'améliorer les infrastructures et les procédures, et les compétences des prestataires de soins maternels, en collaboration directe avec le Ministère de la santé. Avec le soutien de l'UNICEF, le Ministère a mis au point un manuel sur la santé procréative et équipé six services de soins néonataux desservant 10 000 nouveau-nés à haut risque³. Des agents de santé de sexe féminin ont reçu une formation en gestion intégrée des maladies infantiles, pratiques d'allaitement et protocoles nutritionnels pour malnutrition aiguë sévère. Des activités ont également été menées en vue de sensibiliser les femmes au cancer du sein et à l'autopalpation. De mars à juillet 2010, 6 000 femmes ont fait l'objet d'un dépistage du cancer du sein. L'OMS a

d'ailleurs présenté le premier film d'animation palestinien en trois dimensions inspiré de l'histoire vraie de Fatenah, ancienne malade du cancer du sein. Plus de 200 séances de formation ont été organisées à l'intention de plus de 3 000 médecins et infirmiers (dont les trois quarts étaient des femmes). En vue de remédier à l'isolement professionnel des professionnels de la santé dans la bande de Gaza, l'OMS a contribué à la formation de médecins et d'infirmiers aux pratiques modernes de soins de santé maternelle et infantile, en collaboration avec l'hôpital Al Makased de Jérusalem-Est. En coopération avec la Direction des hôpitaux, le FNUAP a organisé une formation aux protocoles des soins obstétricaux d'urgence à l'intention de tous les agents de santé maternelle relevant du Ministère de la santé en Cisjordanie et dans deux maternités à Gaza (voir A/65/77-E/2010/56, par. 37). Il a également continué de fournir du matériel, des médicaments et d'autres articles aux populations isolées.

39. En ce qui concerne d'autres domaines de la santé, le FNUAP a fourni des services cliniques et psychosociaux et une éducation sanitaire à 30 000 femmes dans les régions les plus défavorisées de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en aidant quatre centres de santé pour femmes. Dans le cadre du programme local sur la santé mentale qu'il mène en Cisjordanie, l'UNRWA a offert des consultations de groupe, individuelles et entre pairs. Entre janvier et septembre 2010, 37 668 personnes (dont 71 % de femmes et de filles) ont participé aux activités de groupe et 109 612 (dont 61 % de femmes et de filles) ont bénéficié de consultations individuelles. L'UNICEF a fourni un soutien psychosocial à plus de 16 000 femmes et 10 000 filles. Le PNUD a poursuivi son travail sur le VIH/sida dans le cadre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

C. Émancipation économique et moyens de subsistance

40. L'aide fournie par les entités des Nations Unies a été axée sur la satisfaction des besoins essentiels de la population, la création d'emplois et l'amélioration de l'accès des femmes à la création d'entreprises, en particulier dans les zones rurales et dans le secteur de l'agriculture. L'UNRWA et la FAO ont centré leurs efforts sur les ménages dont le chef de famille était une femme ou qui n'avaient pas soutien de famille. Les ménages dirigés par une femme ont représenté près de la moitié des bénéficiaires du programme de distribution générale aux cas sociaux difficiles mis en place par le PAM. Ce dernier a aussi distribué des rations quotidiennes d'aliments complémentaires à 63 312 élèves de Cisjordanie et à 92 454 élèves de la bande de Gaza. En Cisjordanie, il a collaboré avec des centres pour femmes qui préparent des collations destinées aux élèves des écoles et reçoivent en contrepartie de l'argent liquide ou des paniers de denrées alimentaires qu'il fournit.

41. L'UNRWA, qui est l'un des premiers employeurs de la région, emploie plus de 10 000 personnes sur toute l'étendue de la bande de Gaza. En outre, 35 % des bénéficiaires de son programme de création d'emplois d'urgence sont des femmes qui reçoivent une formation à la broderie, au recyclage et à l'apiculture et qui ont été recrutées à titre de travailleuses qualifiées et non qualifiées. UNIFEM et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont exécuté la deuxième phase du projet communautaire de cantine scolaire animé par des femmes, qui a permis d'offrir des collations saines aux élèves des écoles. Vingt-huit organisations de femmes ont pris part à ce projet qui a été mis en œuvre dans 230 établissements scolaires répartis sur 12 districts. Le programme met en lumière la contribution

économique apportée par les femmes et par les centres qui leur sont consacrés, tout en étant bénéfique pour la santé des enfants.

42. Afin d'accroître les débouchés économiques qui s'offrent aux femmes, un appui a également été fourni aux activités visant à promouvoir la création d'entreprises par des femmes et à faciliter l'accès au crédit. Durant la période à l'examen, le service de l'UNRWA qui s'occupe du microfinancement et des microentreprises dans la bande de Gaza a octroyé 1 126 prêts (sur un total de 3 080), à des femmes chefs d'entreprise. Celles-ci se sont vues accorder davantage de prêts que les hommes dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, et 585 sur un total de 1 609 (soit plus d'un tiers des participants) ont participé aux séances de formation à la création de microentreprises. L'UNRWA a aussi accordé 12 aides financières, sous la forme de dons, à des femmes pour leur permettre de lancer des projets générateurs de revenus.

43. Une stratégie visant à assurer l'égalité des hommes et des femmes dans le domaine de l'emploi a été lancée au titre du programme conjoint du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement portant sur la parité des sexes et la démarginalisation des femmes dans le territoire palestinien occupé³⁵. Une série d'activités ont été menées à bien dont trois évaluations des besoins propres à certains centres de formation professionnelle et à certaines coopératives féminines, et des séances de formation conçues à l'intention de 27 femmes occupant un rôle dirigeant et de 15 formatrices certifiées spécialistes du suivi du degré de prise en compte des problèmes de parité des sexes. Un atelier de formation sur les femmes et les normes internationales du travail a mis l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes sur le lieu de travail.

44. Un certain nombre de programmes exécutés durant la période considérée ont concerné plus particulièrement le rôle des femmes palestiniennes dans le secteur de l'agriculture. C'est ainsi, par exemple, que la FAO a donné la priorité au développement des cultures fruitières et maraîchères, à l'amélioration de la gestion des ressources en eau et aux activités permettant aux femmes chefs de famille de gagner leur vie. Le programme d'écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes (Junior Farmer Field and Life Schools) de la FAO, qui a été mis en œuvre dans 26 établissements scolaires de Cisjordanie et de Gaza, a permis d'apprendre aux jeunes à gagner leur vie et d'offrir à 1 200 filles et garçons une formation à l'agriculture ainsi qu'une préparation à la vie active (voir A/65/77-E/2010/56, par. 51). UNIFEM a dispensé une formation commerciale et fourni des services de conseils aux entreprises à des femmes rurales afin qu'elles puissent mieux gérer les petits projets qui leur permettent de dégager des revenus.

D. Violence à l'égard des femmes

45. Cinquante travailleurs sociaux relevant du Ministère des affaires sociales ont reçu, avec le concours d'entités de l'Organisation des Nations Unies, une formation aux moyens de lutter contre la violence à l'égard des femmes, des améliorations ont été apportées à un service téléphonique d'urgence et une coalition (Coalition Amal

³⁵ UNIFEM, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNRWA et l'OIT ont créé le Programme conjoint du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement intitulé « Gender equality and women's empowerment in the Palestinian Occupied Territory » (Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le territoire palestinien occupé).

pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la bande de Gaza) composée d'organisations féminines et d'organisations de défense des droits de l'homme a été fondée. En outre, des membres du personnel du Conseil législatif palestinien ont été formés à la collecte de données et à l'analyse des informations concernant la violence à l'égard des femmes.

46. À l'issue d'une conférence sur les crimes dits d'honneur que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisée en mars 2010, une équipe spéciale composée de représentants de l'Autorité palestinienne, d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile, a été créée. Elle a pour tâche de s'attaquer au problème dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. Dans le cadre de la campagne mondiale intitulée « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste » et de la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », UNIFEM a organisé, à Ramallah, en décembre 2009, le deuxième festival pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, auquel plus de 800 personnes ont assisté et qui a bénéficié de l'appui de 10 organismes des Nations Unies. Dans le même esprit, le programme conjoint du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a organisé, dans la bande de Gaza, une campagne conjointe intitulée « Women and men are a nation – Together to End Violence against Women » (Les hommes et les femmes forment un tout – luttons tous ensemble pour mettre fin à la violence contre les femmes), dans le cadre de laquelle un festival s'est tenu, des messages ont été radiodiffusés, une fresque a été peinte et une journée d'étude a été organisée.

47. Pour ce qui est de l'assistance fournie aux personnes ayant survécu aux violences, UNIFEM a continué d'aider le centre Mehwar de Bethléem, qui est une structure de services polyvalents visant à traiter le problème de la violence à l'égard des femmes dans son ensemble. Durant la période à l'examen, 93 femmes en danger et femmes ayant survécu à des violences domestiques et 17 enfants y ont été accueillis et ont bénéficié d'une aide psychosociale, juridique, sanitaire, professionnelle et socioéducative. Dans les municipalités de Naplouse, de Djénine et de Jéricho, le FNUAP a continué d'offrir un soutien psychosocial à la population assuré par des travailleurs sociaux ayant reçu une formation spécialisée dans ce domaine (ibid., par. 50).

48. Le FNUAP a poursuivi la mise en œuvre d'un projet exécuté dans cinq secteurs de la Cisjordanie et visant à donner à 20 fonctionnaires du Ministère des affaires sociales des moyens accrus pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Dans le cadre d'une initiative distincte mise en œuvre au titre du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le FNUAP a aussi dispensé une formation aux moyens de garantir l'égalité entre hommes et femmes et de lutter contre les violences sexistes à 120 femmes rurales dans le cadre de 1 400 séances régionales de sensibilisation. L'UNRWA a dispensé une formation à la lutte contre les violences sexistes au personnel des centres qui exécutent des programmes en faveur des femmes, sensibilisé 360 enseignants au problème du mariage précoce et organisé, d'avril à septembre 2010, des discussions de groupe auxquelles des femmes, des hommes, des filles et des familles ont pris part. Un millier de personnes y ont participé. Un atelier sur les pratiques communes suivies aux fins de la mise en place de mécanismes d'orientation pour les femmes victimes de violences, a permis de rassembler des exemples de pratiques optimales dans ce domaine.

49. Avec le concours de l'Organisation non gouvernementale palestinienne Sawa, UNIFEM a publié un document de synthèse intitulé « Trafficking and Forced Prostitution of Palestinian Women and Girls: Forms of Modern Day Slavery » (La traite et la prostitution forcée des femmes et des filles palestiniennes : une forme d'esclavage des temps modernes), qui est le premier ouvrage à aborder le problème de la traite et de la prostitution forcée des femmes et des filles palestiniennes.

E. Pouvoir et prise de décisions

50. Le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité a été l'occasion de montrer à quel point la participation des femmes palestiniennes à la prise de décisions était importante. Dans un éditorial publié dans la presse israélienne et dans la presse palestinienne, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a insisté sur l'importance que revêtait la participation des femmes aux négociations de paix ainsi qu'aux efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix; il a aussi prononcé un discours devant une commission de la Knesset israélienne. Lors de la Journée portes ouvertes mondiale pour les femmes et la paix et la sécurité, qui a été organisée dans le cadre des manifestations marquant l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, des représentants du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, d'UNIFEM et du FNUAP se sont entretenus avec plusieurs militantes de la paix dans la bande de Gaza des problèmes de paix et de sécurité qui préoccupaient les femmes dans le contexte du conflit israélo-palestinien. Les participants ont pu ainsi dégager les quatre priorités des Palestiniennes, à savoir : appuyer la participation politique des femmes dans le territoire palestinien occupé; s'attaquer au problème posé par la multiplication des cas de violence domestique et de toutes les formes de violence à l'égard des femmes; promouvoir l'émancipation économique des femmes; sensibiliser davantage le public aux conséquences humanitaires de l'occupation et du blocus sur les femmes et les fillettes³⁶. Les résultats obtenus à l'issue de la Journée portes ouvertes mondiale ont été communiqués au Conseil de sécurité en octobre 2010.

51. Avec l'aide du Gouvernement espagnol, UNIFEM et la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable ont organisé, à Madrid, les 1^{er} et 2 juin 2010, une conférence sur les moyens de promouvoir le rôle dirigeant des femmes dans la recherche d'une paix durable aussi bien dans le contexte du conflit israélo-palestinien que dans le monde entier.

52. La CESAO a dispensé aux agents du Ministère des affaires féminines une formation sur la façon d'élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et lancé sa publication biennale phare intitulée *Status of Arab Women: Means to strengthen the Role of Women in Conflict Resolution and Peace-building* (Le statut des femmes arabes : moyens de renforcer la contribution des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix), qui s'occupe de la situation des Palestiniennes et des changements intervenus au niveau des rôles traditionnellement joués par les hommes et les femmes à mesure que les femmes sont amenées à assumer de nouvelles responsabilités au sein de leur famille et de la société.

³⁶ ONU, PNUD et UNIFEM (voir la note 30).

53. Soucieux de renforcer le développement institutionnel dans le domaine des droits des femmes, des membres du Conseil législatif palestinien ont participé à deux ateliers organisés par la CESAO et d'autres partenaires qui portaient sur la contribution des parlementaires à la mise en œuvre de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

F. Arrangements institutionnels

54. L'Autorité palestinienne et certaines entités des Nations Unies ont pris plusieurs initiatives visant à soutenir le développement institutionnel. Au nombre de ces mesures, on citera celles qui visent à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les plans et programmes intersectoriels et sectoriels touchant aux domaines suivants : agriculture, justice, culture et aide humanitaire. Certaines des activités ont été axées sur le renforcement des capacités ainsi que sur les moyens de mieux sensibiliser l'opinion et de déterminer comment les ressources sont utilisées.

55. En mars 2010, le Cabinet palestinien a approuvé la Stratégie intersectorielle nationale relative à la problématique hommes-femmes qui s'inscrit dans le cadre du plan de développement palestinien pour 2011-2013. Cette stratégie, qui a été élaborée par le Ministère des affaires féminines, met l'accent sur les insuffisances et les problèmes recensés dans tous les secteurs et propose des interventions par la voie d'une action collective menée par différents ministères de l'Autorité palestinienne et différentes organisations de femmes et organisations de la société civile.

56. UNIFEM a aidé le Ministère des affaires féminines et le Ministère de la planification et du développement administratif à élaborer la stratégie et le plan d'action nationaux en faveur des femmes et à mettre au point des indicateurs de la condition féminine en rapport avec les domaines d'activités auxquels la Stratégie accorde la priorité.

57. Dans le secteur de l'agriculture, UNIFEM, en collaboration avec la FAO, a aidé le Ministère des affaires féminines et le Ministère de l'agriculture à entreprendre une analyse sexospécifique de la stratégie du secteur de l'agriculture qui s'inscrit dans le cadre du plan de développement palestinien. La FAO a continué de coopérer activement avec le Ministère de l'agriculture et le Ministère des affaires féminines en vue de renforcer les interventions destinées à répondre aux besoins des femmes dans le secteur de l'agriculture, et associé les parties prenantes à la diffusion de pratiques optimales.

58. Des entités des Nations Unies ont aidé les autorités palestiniennes à renforcer les capacités en matière d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. Le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD a organisé un forum qui a permis à des ministères de l'Autorité palestinienne, à des entités des Nations Unies et à des organisations de la société civile de se rassembler pour se pencher sur les questions suivantes : la justice pour les femmes, la promotion des conventions et des instruments internationaux relatifs à l'égalité des sexes et la législation applicable au territoire palestinien occupé. Le Ministère des affaires féminines et le Ministère du travail ont participé à un atelier de formation organisé par la CESAO qui portait sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les plans et les programmes du Ministère du travail. Le Ministère des

affaires féminines a participé à une réunion d'experts sur la révision des directives visant à renforcer l'efficacité des mécanismes nationaux mis en place à l'intention des femmes dans la région que dessert la Commission.

59. Dans le domaine de la culture, le Ministère des affaires féminines et le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD ont organisé, en coordination avec des partenaires d'exécution du programme sur la culture et le développement du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un atelier sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la culture, qui avait pour objet de dispenser à des fonctionnaires de plusieurs ministères une formation aux concepts relatifs à la culture et à la transversalisation de la problématique hommes-femmes, ainsi qu'aux moyens d'utiliser ces concepts pour élaborer des politiques culturelles soucieuses de l'égalité des sexes.

60. Pour étudier la façon dont les ressources allouées à la promotion de l'égalité des sexes et à la démarginalisation des femmes sont utilisées, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aidé à introduire un indicateur de la condition féminine – outil servant à déterminer si tel ou tel projet humanitaire contribue à garantir et à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes – dans le cadre de la procédure d'appel global pour 2011. Cette procédure a permis que tous les groupes d'intervention humanitaire reçoivent des orientations précises sur la façon d'intégrer l'égalité des sexes dans certains secteurs. Il ressort de données préliminaires que le nombre de projets intégrant une démarche soucieuse de l'égalité des sexes qui ont été mis en œuvre au titre de la procédure d'appel global pour 2011 a nettement augmenté par rapport aux données de référence relatives à la procédure d'appel global pour 2010. Plusieurs réunions des membres de la communauté des donateurs se sont tenues sous les auspices du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, en vue d'harmoniser l'efficacité de l'aide au développement et de garantir la tenue des engagements pris en matière d'égalité des sexes. À cet égard, un certain nombre d'entités des Nations Unies ont pris, en collaboration avec les ministères de tutelle compétents, des initiatives devant permettre de déterminer l'usage qui était fait des ressources internes et externes allouées à la réalisation d'objectifs prioritaires en matière d'égalité des sexes et destinées à répondre aux besoins des femmes à l'échelle locale.

61. En outre, des efforts sont en cours en vue d'intégrer des perspectives soucieuses de l'égalité des sexes dans les travaux des entités des Nations Unies. Le plan d'action en faveur des femmes de l'UNRWA intègre la problématique hommes-femmes dans chacun des domaines d'activité de l'Office. En 2010, ce dernier a adopté une nouvelle approche de la conception, du développement et du choix de l'emplacement des installations communautaires et publiques de Gaza, qui tient compte de ces aspects.

IV. Conclusions et recommandations

62. Au cours de la période examinée, la situation humanitaire est restée globalement difficile dans le territoire palestinien occupé. Malgré les améliorations apportées à l'éducation des femmes, les signes d'émancipation sociale, économique et juridique sont rares. Les bouclages, points de contrôle et barrages routiers

incessants limitent l'accès des femmes aux services de santé, à l'emploi et à d'autres débouchés. Il serait bon que l'assouplissement récent des restrictions imposées à la circulation se poursuive.

63. Aux niveaux national, régional et international, la mobilisation en vue de parvenir à un accord négocié juste et durable dans le territoire palestinien occupé, y compris au moyen de négociations directes, n'a pas faibli. Le besoin d'un engagement plus systématique des parties pour garantir la pleine participation des femmes au règlement du conflit et aux initiatives de paix dans la région, notamment aux négociations relatives au statut permanent, s'est fait d'autant plus nettement sentir que cette année marquait le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

64. Les entités des Nations Unies devraient continuer à fournir une aide aux femmes et aux filles dans le territoire palestinien occupé et dans les camps de réfugiés, en particulier dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'emploi. Il faudrait s'employer tout particulièrement à soutenir le plan de développement palestinien pour 2011-2013 et sa stratégie intersectorielle nationale relative à la problématique hommes-femmes. Il conviendrait de faire plus pour que les femmes participent pleinement à la prise de décisions à tous les niveaux, y compris dans les sphères politique et économique.

65. Pour concourir à l'émancipation économique et politique des femmes et des filles et à leur bien-être, il faut s'attacher davantage, et avec constance, à améliorer l'accès à une éducation et à une formation professionnelle de qualité offrant des perspectives d'emploi. Il est également nécessaire de renforcer la lutte contre les stéréotypes qui déterminent les choix de filières éducatives ou professionnelles, notamment en réformant les programmes et les manuels scolaires et en menant des campagnes ciblées contre les pratiques préjudiciables telles que le mariage précoce, facteur potentiel de déscolarisation des filles.

66. Dans le cadre de l'aide à l'emploi des femmes, il importe de veiller à ce que les programmes et projets ne renforcent pas la division traditionnelle du travail entre les sexes, qui limite les perspectives d'emploi tant pour les femmes que pour les hommes. Des mesures concrètes sont nécessaires pour faire entrer plus de Palestiniennes, en particulier des jeunes, sur le marché du travail. L'assistance fournie par les entités des Nations Unies ne devrait pas se limiter à accroître la participation des femmes à des secteurs d'activité non traditionnels mais également aider celles-ci à mieux tirer parti de tous les fruits de leur travail. Pour que les femmes deviennent économiquement autonomes, il faut leur permettre de se lancer dans toutes les activités consistant à fournir des biens ou des services au consommateur final, pour qu'elles ne restent pas cantonnées au marché local mais puissent accéder aux marchés national et international. Les partenaires de l'ONU doivent s'attaquer systématiquement aux verrous qui bloquent la promotion de la femme, en particulier l'accès limité des femmes aux moyens de production ou à des possibilités d'entreprendre, ainsi qu'aux moyens de transport de marchandises, et le fait qu'elles sont mal armées parce les possibilités d'être instruites et formées sont insuffisantes.

67. Pour que les Palestiniennes puissent circuler, que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles, il faut aussi veiller à améliorer leur accès à des moyens de transport sûrs et abordables, notamment à des transports en commun dans les zones rurales et semi-urbaines. Le système de transport public pourrait être

analysé et réaménagé de manière à adapter les horaires et les correspondances aux besoins des femmes comme des hommes.

68. La sécurité alimentaire demeure un sujet de grande préoccupation. L'accès des femmes et des hommes à l'emploi est souvent pour une bonne part dans la réussite des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire. C'est pourquoi il faut des mesures fortes et exhaustives, en particulier la création de filets de sécurité, d'emplois ou d'autres activités procurant des revenus, pour que les femmes puissent acheter des aliments non toxiques, adaptés à leurs besoins, nourrissants et peu coûteux, et pour mettre la technologie, le crédit et les marchés à la portée des petites exploitantes agricoles.

69. Il convient de redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles palestiniennes. Dans ce domaine, les cadres juridiques devraient non seulement incriminer les faits et prévoir des sanctions mais aussi rendre obligatoire l'aide aux victimes et aux rescapées et prescrire des mesures de prévention et la formation des fonctionnaires concernés. Pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences envers les femmes, il faut faire un travail de sensibilisation, former les représentants des forces de l'ordre et tenir compte de la différence entre les sexes dans les diverses procédures. Les autorités palestiniennes et les entités des Nations Unies devraient collaborer pour prêter assistance aux femmes et aux filles victimes ou rescapées de la violence et les faire bénéficier de services. Le cadre juridique doit être mis en conformité avec les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des mesures d'application concrète de ce texte doivent être mises en place.

70. L'Autorité palestinienne et certaines entités des Nations Unies ont pris des mesures pour intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans leurs travaux, notamment en adoptant des stratégies et des programmes favorables aux femmes. Il faut cependant faire davantage pour que cette problématique soit prise en compte systématiquement dans tous les programmes d'aide internationaux grâce à des analyses par sexe, à la collecte de données ventilées par sexe et à sa prise en considération dans l'établissement des budgets. Une meilleure coordination est indispensable pour évaluer les effets des mesures d'aide et déterminer dans quelle mesure celles-ci ont satisfait, quantitativement et qualitativement, aux besoins des femmes. Les États Membres, les entités du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes devraient intensifier leur aide technique et financière aux femmes et aux filles palestiniennes, évaluer systématiquement leur action et en rendre compte.

71. Des progrès ont été réalisés ces dernières années dans la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les études et rapports du système des Nations Unies sur le territoire palestinien occupé. La dimension hommes-femmes, ainsi que des informations sur la situation des femmes et des filles, devraient figurer systématiquement dans ces documents, notamment dans les rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, et dans d'autres rapports pertinents du Secrétaire général.